



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

PARELLA

18 décembre 2025

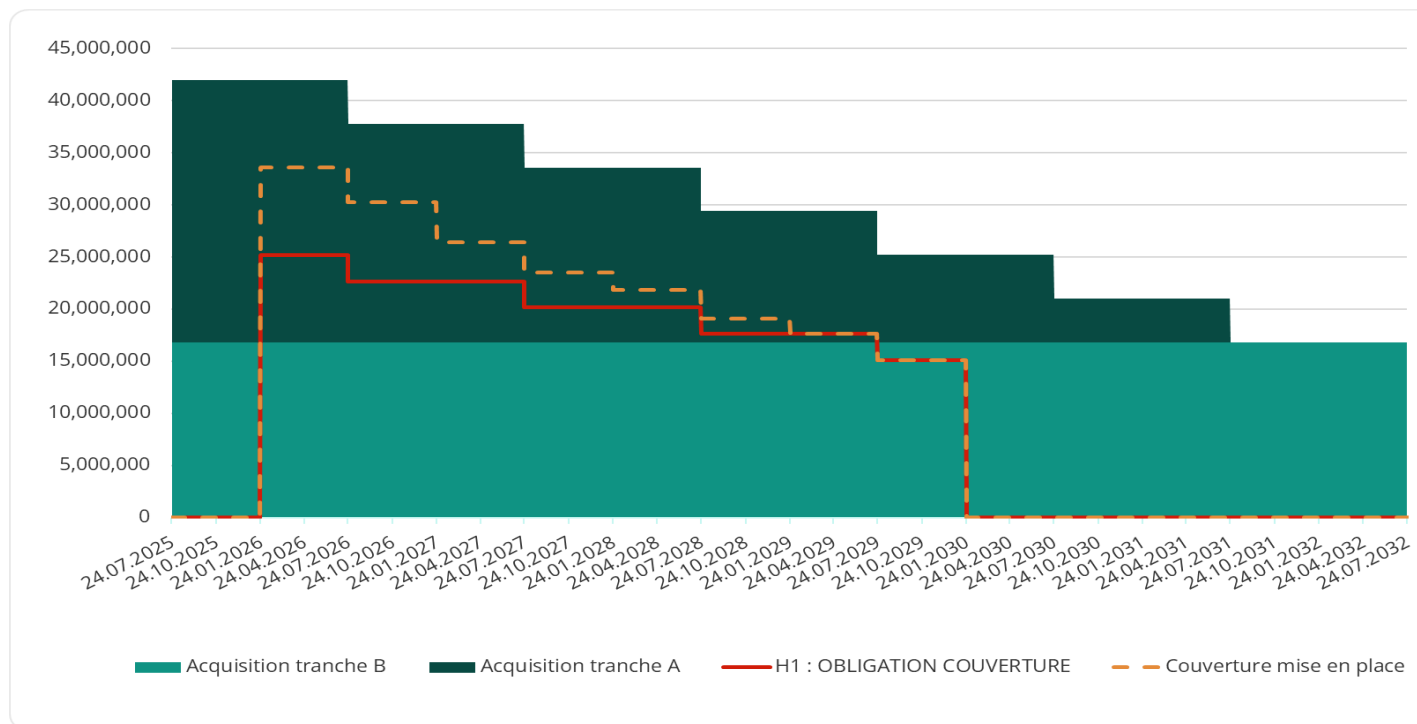


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE PARELLA



- **Stratégie de couverture mise en place : H5 Cap 2,50%** - 80% du 26/01/2026 au 25/01/2027 puis 70% jusqu'au 24/01/2028 puis 65% jusqu'au 24/01/2029 puis 60% jusqu'au 24/01/2030
- **Banque de couverture** : LCL
- **Prime lissée de la couverture** : 0.26%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 246'792 €
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000 €
- **Economies réalisées** : 85'790 €

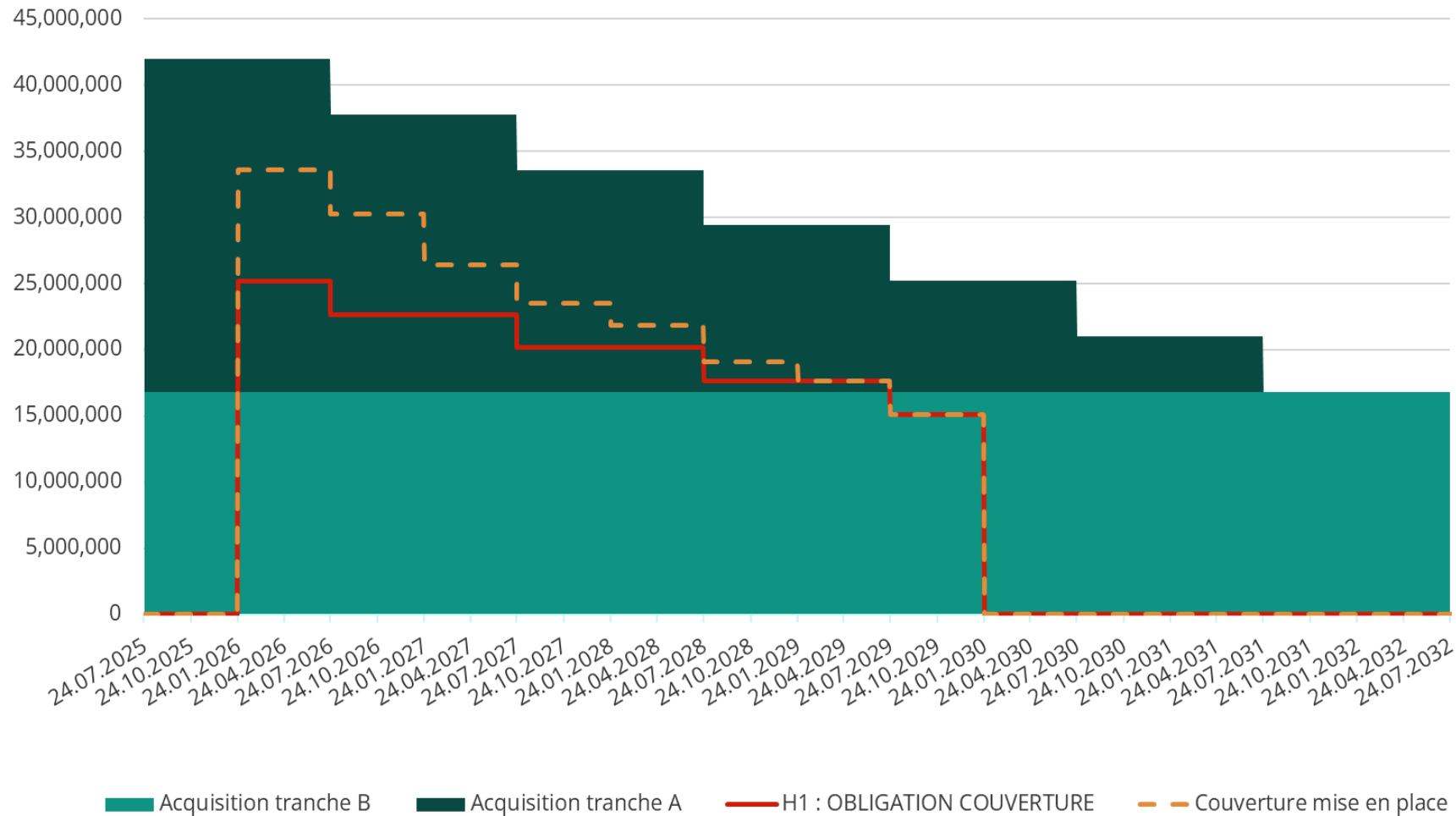


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2.50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2.50% à 4 ans.

Répartition bancaire :
LCL 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Arkéa, Crédit Mutuel, BNP Paribas, Crédit Lyonnais, Société Générale

Prêt d'Acquisition et de Refinancement : tiré le 24/07/2025

Tranche A : €25'200'000 amort. Linéaire, échéance le 24/07/2031, floor 0% sur Euribor 3M + 2.25%

Tranche B : €16'800'000 amort. In fine échéance le 24/07/2032, floor 0% sur Euribor 3M + 2.75%

Crédit Renouvelable : €2'500'000, tiré le 24/07/2025, amort à chaque période d'intérêt, échéance le 24/07/2031, floor 0% sur Euribor (1M, 3M ou 6M) + 2.25%, non pris en compte dans l'analyse

Crédit CE/ Capex (non confirmé) : €15'000'000 montant maximal autorisé, non pris en compte dans l'analyse

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un **délai de six (6) mois** à compter de la Date de Réalisation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins **60% (soixante pour cent)** du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou 6 mois de plus de cent cinquante points de base (150 bps) par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour **une durée d'au moins quatre (4) ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture. → **24/01/2026**

Banques de couverture : Crédit Lyonnais.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : LCL

Cours d'exercice : 2.50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 10/12/2025

Date de début : 26/01/2026

Date de fin : 24/01/2030

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €33'600'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe.

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 24/01/2030 : **0.26%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€246'792**.

Primes à payer

Couverture LCL

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
22.01.2026	26.01.2026	24.04.2026	24.04.2026	33,600,000	21,354.67	-225,437
22.04.2026	24.04.2026	24.07.2026	24.07.2026	33,600,000	22,082.67	-203,355
22.07.2026	24.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	30,240,000	20,529.60	-182,825
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	30,240,000	19,874.40	-162,951
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	26,460,000	17,390.10	-145,561
22.04.2027	26.04.2027	26.07.2027	26.07.2027	26,460,000	17,390.10	-128,170
22.07.2027	26.07.2027	25.10.2027	25.10.2027	23,520,000	15,457.87	-112,713
21.10.2027	25.10.2027	24.01.2028	24.01.2028	23,520,000	15,457.87	-97,255
20.01.2028	24.01.2028	24.04.2028	24.04.2028	21,840,000	14,353.73	-82,901
20.04.2028	24.04.2028	24.07.2028	24.07.2028	21,840,000	14,353.73	-68,547
20.07.2028	24.07.2028	24.10.2028	24.10.2028	19,110,000	12,697.53	-55,850
20.10.2028	24.10.2028	24.01.2029	24.01.2029	19,110,000	12,697.53	-43,152
22.01.2029	24.01.2029	24.04.2029	24.04.2029	17,640,000	11,466.00	-31,686
20.04.2029	24.04.2029	24.07.2029	24.07.2029	17,640,000	11,593.40	-20,093
20.07.2029	24.07.2029	24.10.2029	24.10.2029	15,120,000	10,046.40	-10,046
22.10.2029	24.10.2029	24.01.2030	24.01.2030	15,120,000	10,046.40	0

Prime lissée

0.26%

Total à payer

246,792

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Acquisition tranche A		Acquisition tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD					
24.07.2025	24.10.2025	0	25,200,000	0	16,800,000	42,000,000		0	0	0
24.10.2025	24.01.2026	0	25,200,000	0	16,800,000	42,000,000		0	0	0
24.01.2026	24.04.2026	0	25,200,000	0	16,800,000	42,000,000	60%	25,200,000	25,200,000	33,600,000
24.04.2026	24.07.2026	0	25,200,000	0	16,800,000	42,000,000	60%	25,200,000	25,200,000	33,600,000
24.07.2026	24.10.2026	4,200,000	21,000,000	0	16,800,000	37,800,000	60%	22,680,000	22,680,000	30,240,000
24.10.2026	24.01.2027	0	21,000,000	0	16,800,000	37,800,000	60%	22,680,000	22,680,000	30,240,000
24.01.2027	24.04.2027	0	21,000,000	0	16,800,000	37,800,000	60%	22,680,000	22,680,000	26,460,000
24.04.2027	24.07.2027	0	21,000,000	0	16,800,000	37,800,000	60%	22,680,000	22,680,000	26,460,000
24.07.2027	24.10.2027	4,200,000	16,800,000	0	16,800,000	33,600,000	60%	20,160,000	20,160,000	23,520,000
24.10.2027	24.01.2028	0	16,800,000	0	16,800,000	33,600,000	60%	20,160,000	20,160,000	23,520,000
24.01.2028	24.04.2028	0	16,800,000	0	16,800,000	33,600,000	60%	20,160,000	20,160,000	21,840,000
24.04.2028	24.07.2028	0	16,800,000	0	16,800,000	33,600,000	60%	20,160,000	20,160,000	21,840,000
24.07.2028	24.10.2028	4,200,000	12,600,000	0	16,800,000	29,400,000	60%	17,640,000	17,640,000	19,110,000
24.10.2028	24.01.2029	0	12,600,000	0	16,800,000	29,400,000	60%	17,640,000	17,640,000	19,110,000
24.01.2029	24.04.2029	0	12,600,000	0	16,800,000	29,400,000	60%	17,640,000	17,640,000	17,640,000
24.04.2029	24.07.2029	0	12,600,000	0	16,800,000	29,400,000	60%	17,640,000	17,640,000	17,640,000
24.07.2029	24.10.2029	4,200,000	8,400,000	0	16,800,000	25,200,000	60%	15,120,000	15,120,000	15,120,000
24.10.2029	24.01.2030	0	8,400,000	0	16,800,000	25,200,000	60%	15,120,000	15,120,000	15,120,000
24.01.2030	24.04.2030	0	8,400,000	0	16,800,000	25,200,000		0	0	0
24.04.2030	24.07.2030	0	8,400,000	0	16,800,000	25,200,000		0	0	0
24.07.2030	24.10.2030	4,200,000	4,200,000	0	16,800,000	21,000,000		0	0	0
24.10.2030	24.01.2031	0	4,200,000	0	16,800,000	21,000,000		0	0	0
24.01.2031	24.04.2031	0	4,200,000	0	16,800,000	21,000,000		0	0	0
24.04.2031	24.07.2031	0	4,200,000	0	16,800,000	21,000,000		0	0	0
24.07.2031	24.10.2031	4,200,000	0	0	16,800,000	16,800,000		0	0	0
24.10.2031	24.01.2032	0	0	0	16,800,000	16,800,000		0	0	0
24.01.2032	24.04.2032	0	0	0	16,800,000	16,800,000		0	0	0
24.04.2032	24.07.2032	0	0	0	16,800,000	16,800,000		0	0	0
24.07.2032	24.10.2032	0	0	16,800,000	0	0		0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	9,508
-------------	-------

LCL

Economies totales

85,790

Taux/Prix sans marge bancaire	237,503
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	332,582
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (10 points de base) *	95,080
---	--------

Prix final	246,792
------------	---------

Marge finale	9,289
--------------	-------

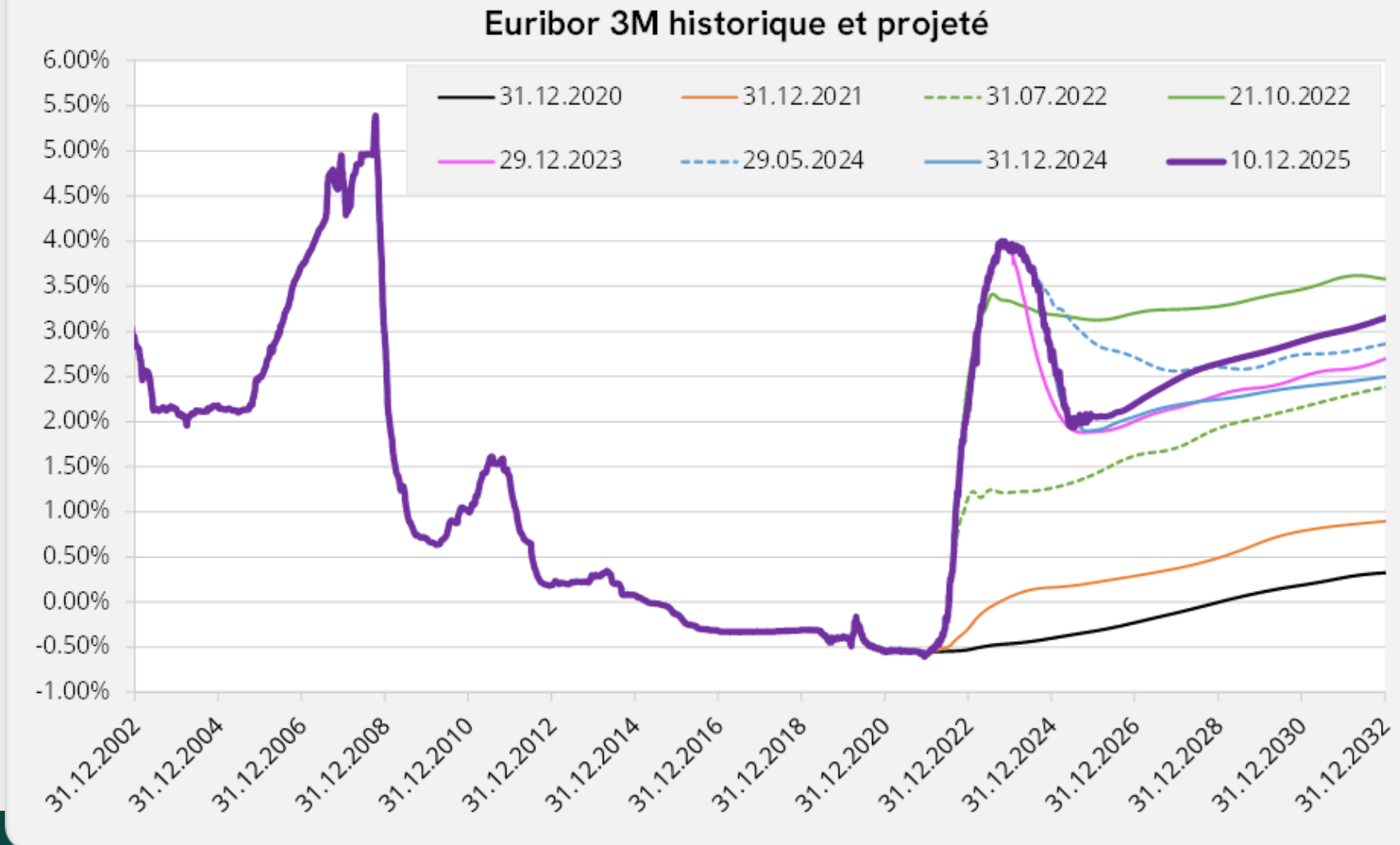
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (10/12/2025)



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Arkéa, Crédit Mutuel, BNP Paribas, Crédit Lyonnais, Société Générale

Prêt d'Acquisition et de Refinancement : tiré le 24/07/2025

Tranche A : €25'200'000 amort. Linéaire, échéance le 24/07/2031, floor 0% sur Euribor 3M + 2.25%

Tranche B : €16'800'000 amort. In fine échéance le 24/07/2032, floor 0% sur Euribor 3M + 2.75%

Crédit Renouvelable : €2'500'000, tiré le 24/07/2025, amort à chaque période d'intérêt, échéance le 24/07/2031, floor 0% sur Euribor (1M, 3M ou 6M) + 2.25%, non pris en compte dans l'analyse

Crédit CE/ Capex (non confirmé) : €15'000'000 montant maximal autorisé, non pris en compte dans l'analyse

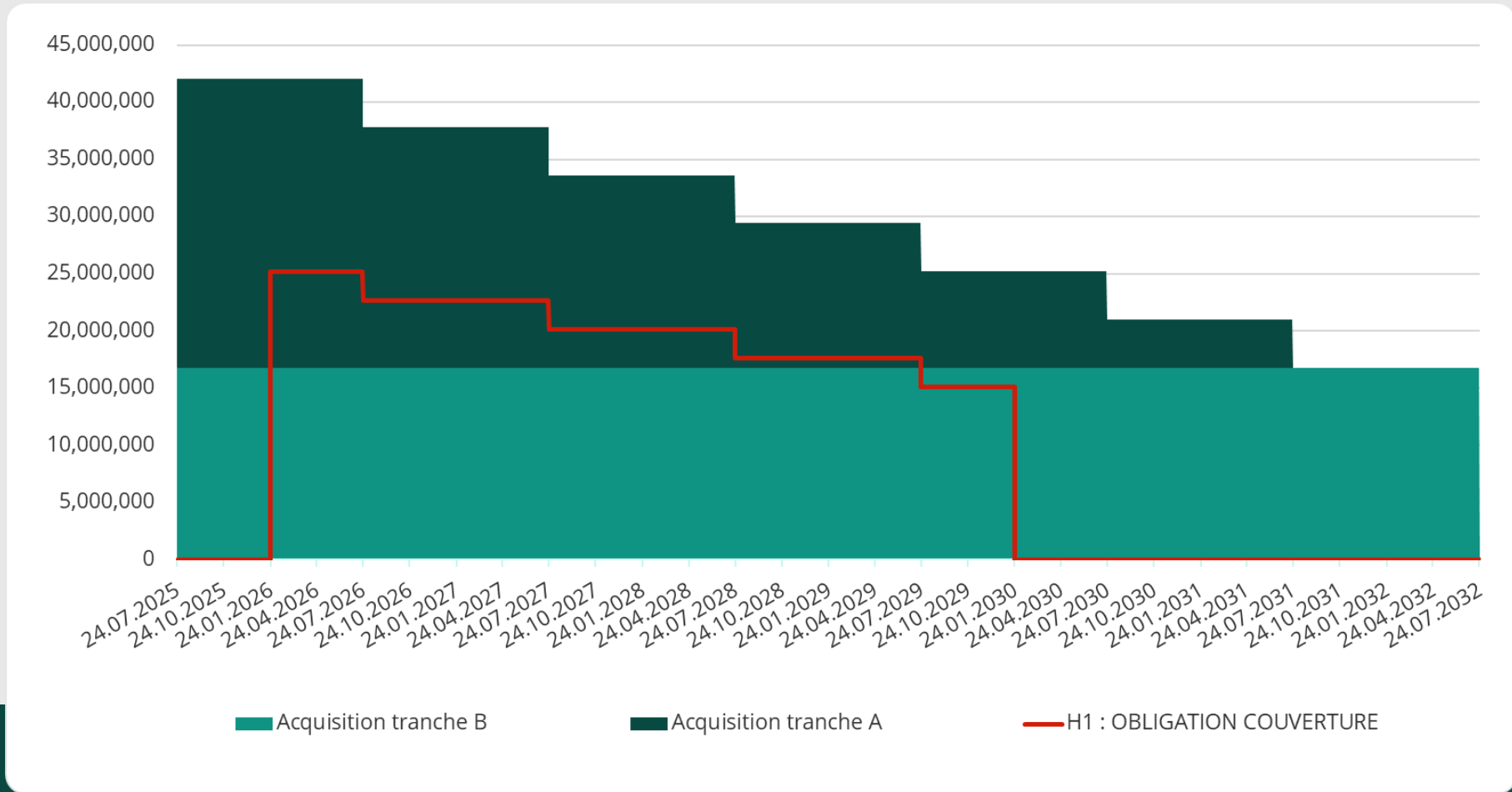
Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un **délai de six (6) mois** à compter de la Date de Réalisation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins **60% (soixante pour cent)** du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou 6 mois de plus de cent cinquante points de base (150 bps) par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour **une durée d'au moins quatre (4) ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture. → **24/01/2026**

Banques de couverture: Arkéa (Crédit Mutuel), BNP Paribas, Crédit Lyonnais, Société Générale

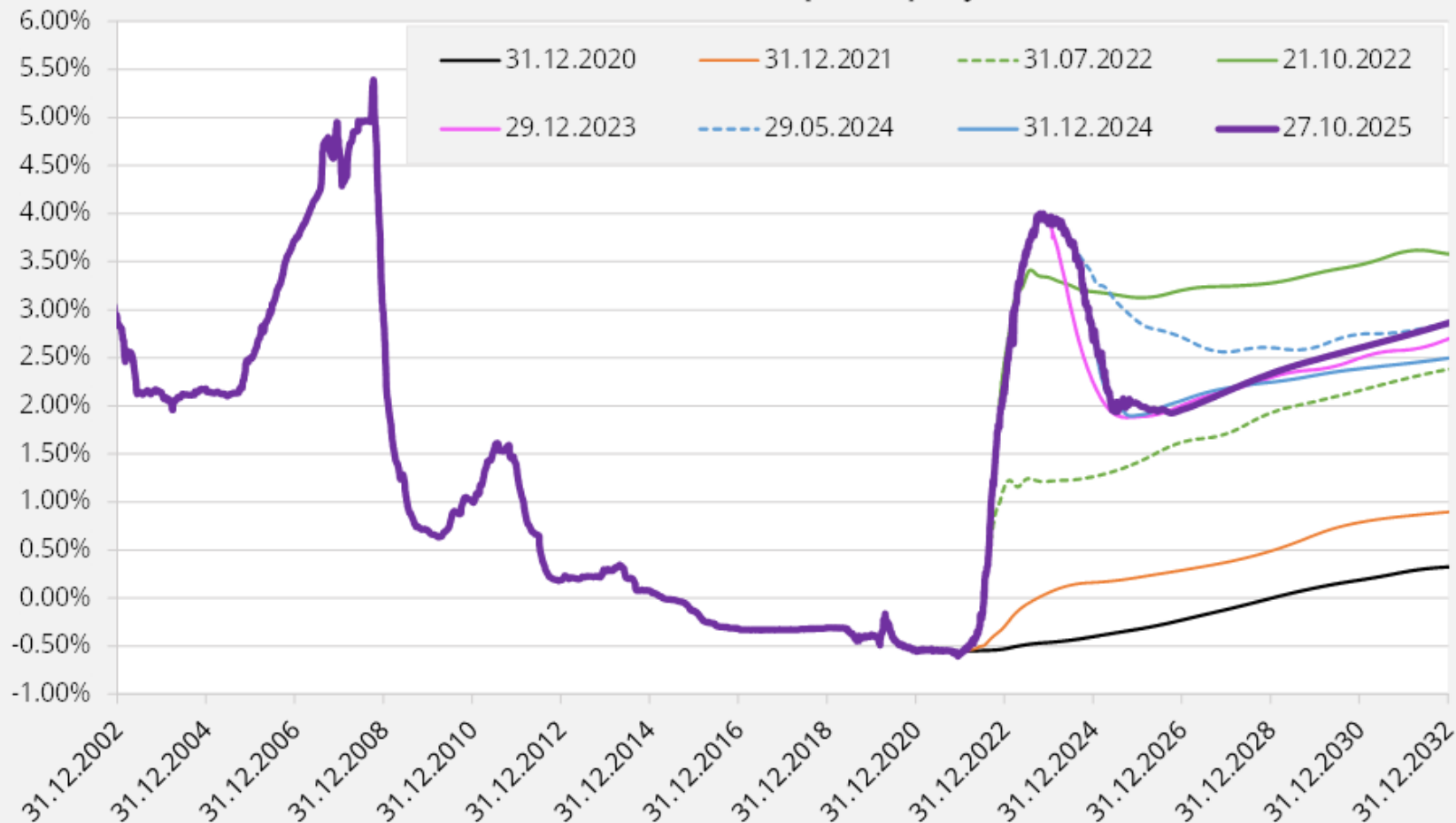
En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Cartographie des dettes



Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

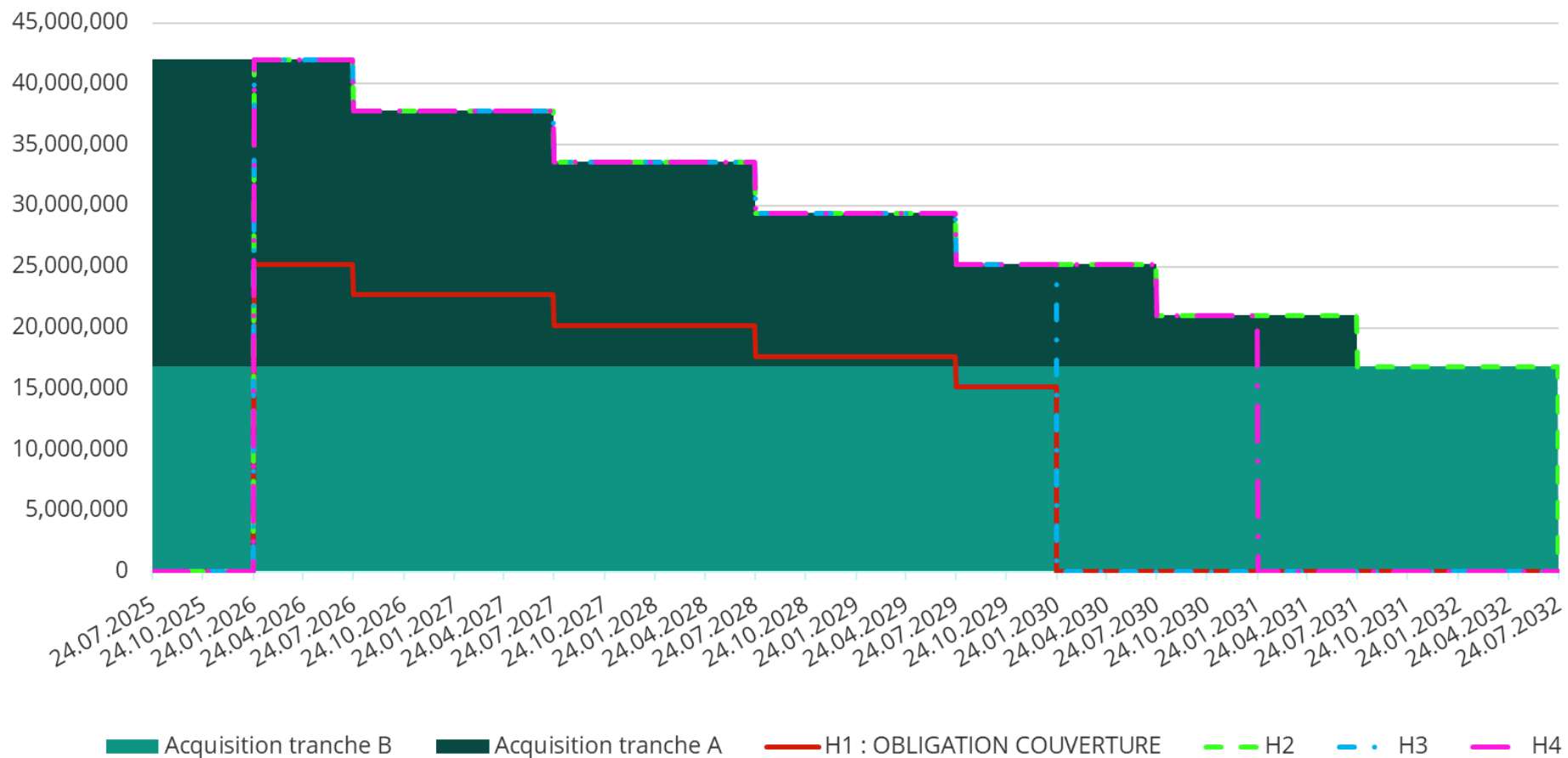


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



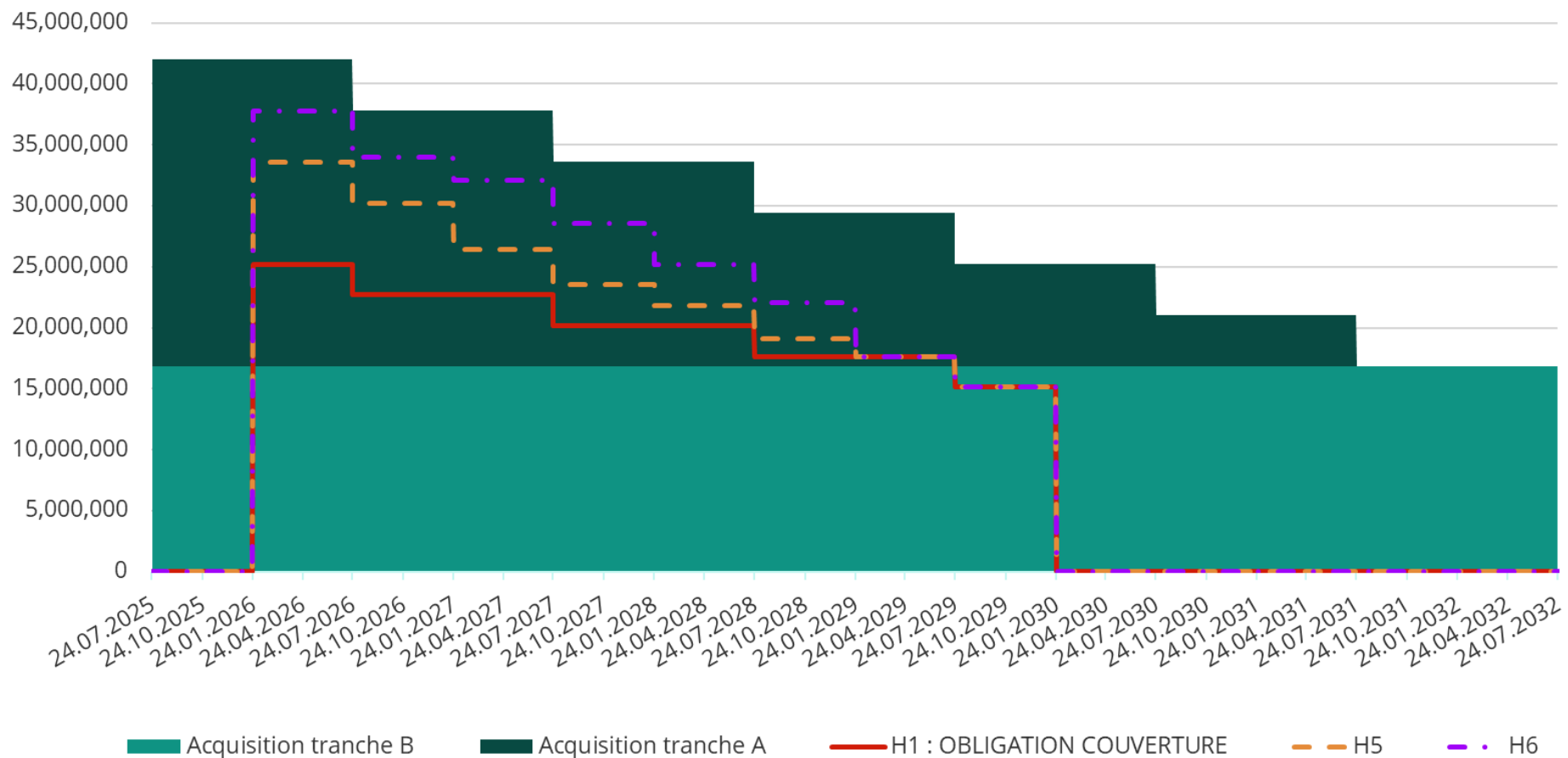
H1 : 60 % (janvier 2026 à janvier 2030)

H2 : 100% (janvier 2026 à juillet 2032)

H3 : 100% (janvier 2026 à janvier 2030)

H4 : 100% (janvier 2026 à janvier 2031)

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



H5 : 80 % (janvier 2026 à janvier 2027) puis 70% (janvier 2027 à janvier 2028) puis 65% (janvier 2028 à janvier 2029) puis 60% (janvier 2029 à janvier 2030)

H6 : 90 % (janvier 2026 à janvier 2027) puis 85% (janvier 2027 à janvier 2028) puis 75% (janvier 2028 à janvier 2029) puis 60% (janvier 2029 à janvier 2030)

Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	8,177	18,733
Swap sans Floor	2.21%	2.33%
Swap avec Floor	2.22%	2.35%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés - CAP de taux

Achat de cap de taux :

Le **cap de taux** protège contre **une hausse du taux variable** au-delà d'un certain niveau appelé **strike ou taux plafond**, moyennant le paiement d'une **prime**.

- Si le taux constaté reste inférieur ou égal au taux plafond → aucune compensation n'est versée : l'emprunteur paye **le taux variable constaté et la prime du cap**.
- Si le taux constaté est supérieur au taux plafond → le vendeur du cap verse à l'acheteur un **flux compensatoire** égal au **différentiel de taux** (taux constaté - taux plafond) × nominal × (nombre de jours / base annuelle).

Dans le cadre d'un financement, ce flux compensatoire a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Ce flux compense la hausse de charge d'intérêts, **protégeant ainsi l'emprunteur**.

Produit recommandé dans le contexte actuel.

Ce produit prend en compte les planchers sur les financements.

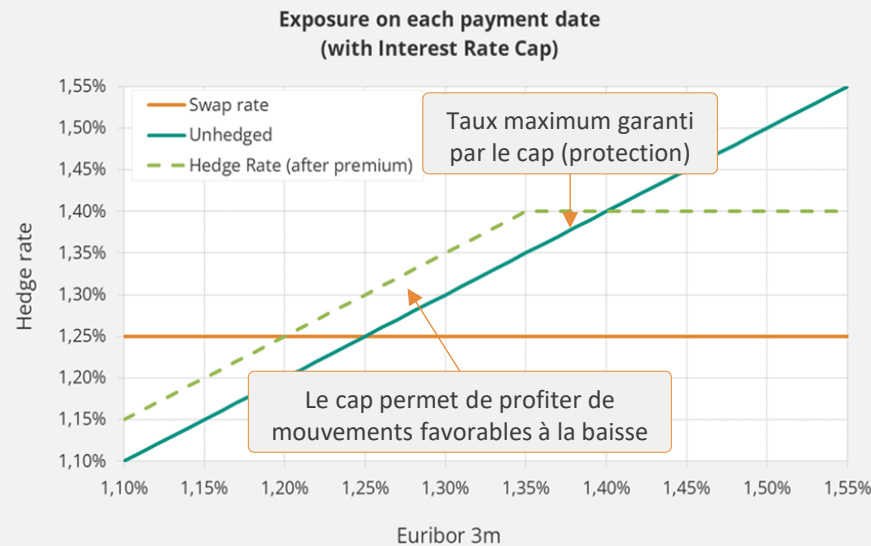
Le versement de la prime du cap peut avoir lieu en une fois au moment de la conclusion du contrat ou peut être étalé sur toute la durée de la couverture.

Avantages :

- Opportunité de profiter d'une baisse des taux;
- Protection contre toute hausse au-delà du strike;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients :

- Prime initiale à payer : dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...).



Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4 ans	6.5 ans	4 ans	5 ans	4 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	25,200,000	42,000,000	42,000,000	42,000,000	33,600,000	37,800,000
Début de période	24.01.2026	24.01.2026	24.01.2026	24.01.2026	24.01.2026	24.01.2026
Fin de période	24.01.2030	24.07.2032	24.01.2030	24.01.2031	24.01.2030	24.01.2030
Valeur 1bp en EUR	8,177	18,733	13,629	15,969	9,508	10,775

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.22%	2.35%	2.22%	2.28%	2.20%	2.19%
Taux financement Max	2.22%	2.35%	2.22%	2.28%	2.20%	2.19%

Cap 2% annualisé	0.44%	0.60%	0.44%	0.51%	0.41%	0.40%
Taux financement Max	2.44%	2.60%	2.44%	2.51%	2.41%	2.40%

Cap 2.5% annualisé	0.26%	0.39%	0.26%	0.32%	0.24%	0.24%
Taux financement Max	2.76%	2.89%	2.76%	2.82%	2.74%	2.74%

Cap 3% annualisé	0.18%	0.27%	0.18%	0.22%	0.17%	0.16%
Taux financement Max	3.18%	3.27%	3.18%	3.22%	3.17%	3.16%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	1,737,200	4,138,200	2,893,900	3,453,100	2,007,000	2,269,500
Cap 2%	343,300	1,050,700	571,000	773,300	376,500	419,400
Cap 2.5%	204,500	688,800	339,800	483,000	222,100	245,700
Cap 3%	138,300	481,300	229,800	330,600	151,300	167,300

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies :

- H1** : 60 % (janvier 2026 à janvier 2030)
- H2** : 100% (janvier 2026 à juillet 2032)
- H3** : 100% (janvier 2026 à janvier 2030)
- H4** : 100% (janvier 2026 à janvier 2031)
- H5** : 80 % (janvier 2026 à janvier 2027) puis 70% (janvier 2027 à janvier 2028) puis 65% (janvier 2028 à janvier 2029) puis 60% (janvier 2029 à janvier 2030)
- H6** : 90 % (janvier 2026 à janvier 2027) puis 85% (janvier 2027 à janvier 2028) puis 75% (janvier 2028 à janvier 2029) puis 60% (janvier 2029 à janvier 2030)

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
22.01.2026	26.01.2026	24.04.2026	24.04.2026	33,600,000	19,218	-202,882
22.04.2026	24.04.2026	24.07.2026	24.07.2026	33,600,000	19,873	-183,009
22.07.2026	24.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	30,240,000	18,476	-164,533
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	30,240,000	17,886	-146,647
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	26,460,000	15,650	-130,997
22.04.2027	26.04.2027	26.07.2027	26.07.2027	26,460,000	15,650	-115,347
22.07.2027	26.07.2027	25.10.2027	25.10.2027	23,520,000	13,911	-101,435
21.10.2027	25.10.2027	24.01.2028	24.01.2028	23,520,000	13,911	-87,524
20.01.2028	24.01.2028	24.04.2028	24.04.2028	21,840,000	12,918	-74,607
20.04.2028	24.04.2028	24.07.2028	24.07.2028	21,840,000	12,918	-61,689
20.07.2028	24.07.2028	24.10.2028	24.10.2028	19,110,000	11,427	-50,262
20.10.2028	24.10.2028	24.01.2029	24.01.2029	19,110,000	11,427	-38,835
22.01.2029	24.01.2029	24.04.2029	24.04.2029	17,640,000	10,319	-28,516
20.04.2029	24.04.2029	24.07.2029	24.07.2029	17,640,000	10,433	-18,082
20.07.2029	24.07.2029	24.10.2029	24.10.2029	15,120,000	9,041	-9,041
22.10.2029	24.10.2029	24.01.2030	24.01.2030	15,120,000	9,041	0

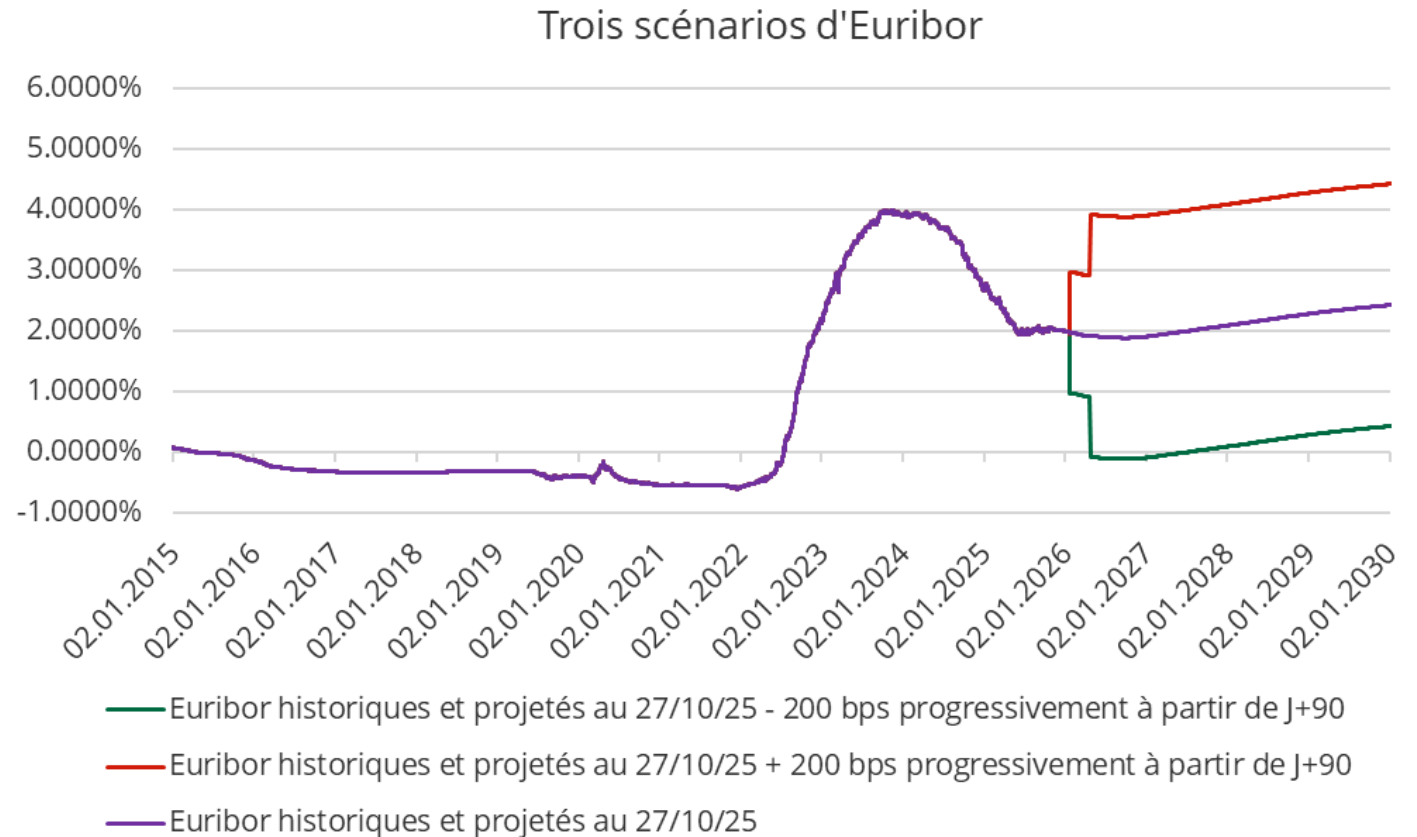
Prime lissée0.24%

Total à payer222,100

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

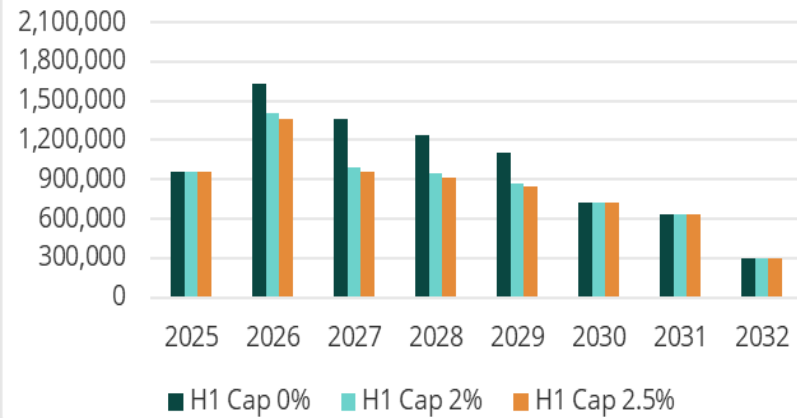
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2026**.

Elles incluent la marge de crédit de **2.25%** (Prêt d'Acquisition Tranche A), **2.75%** (Prêt d'Acquisition Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

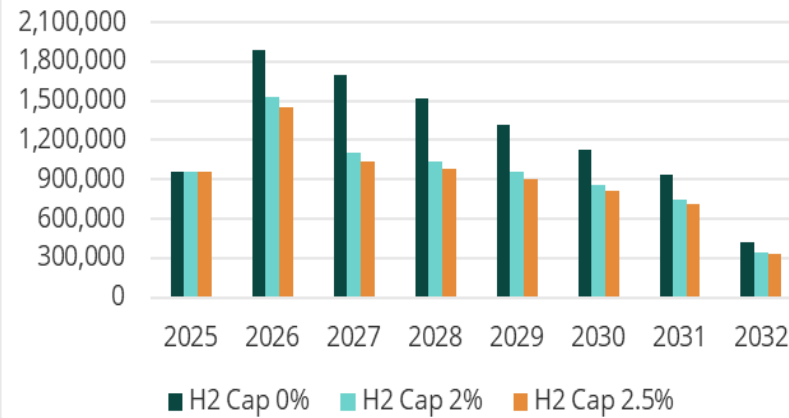


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

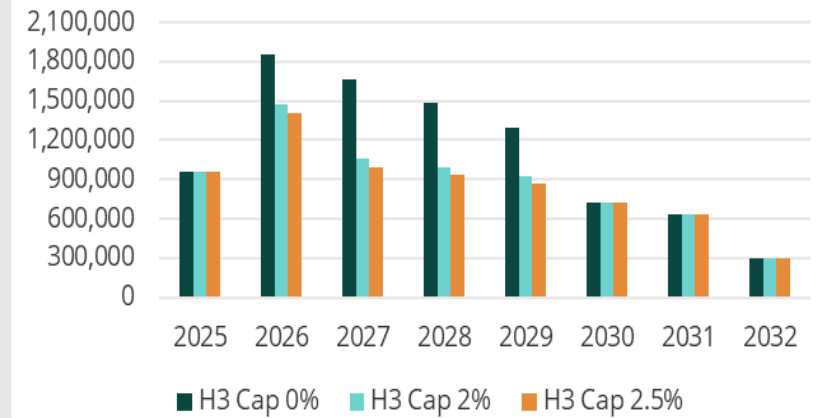
STRATEGIE H1



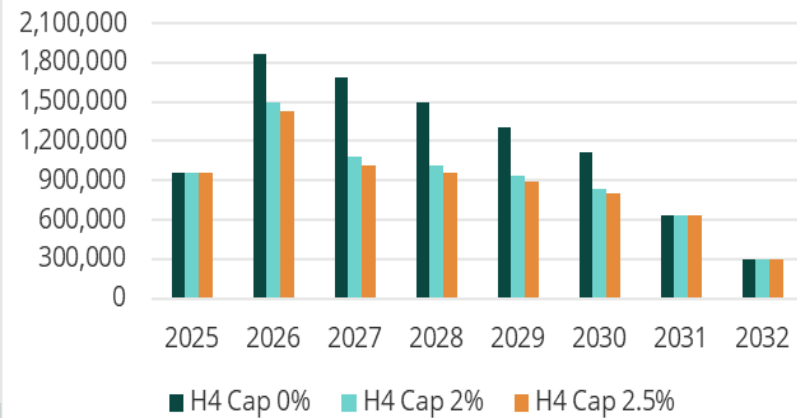
STRATEGIE H2



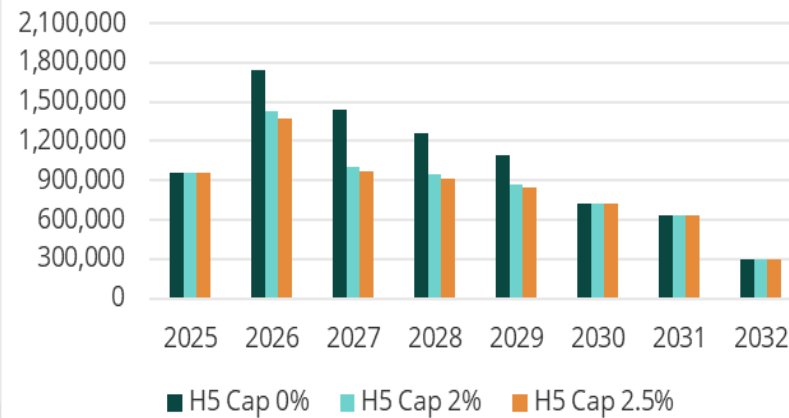
STRATEGIE H3



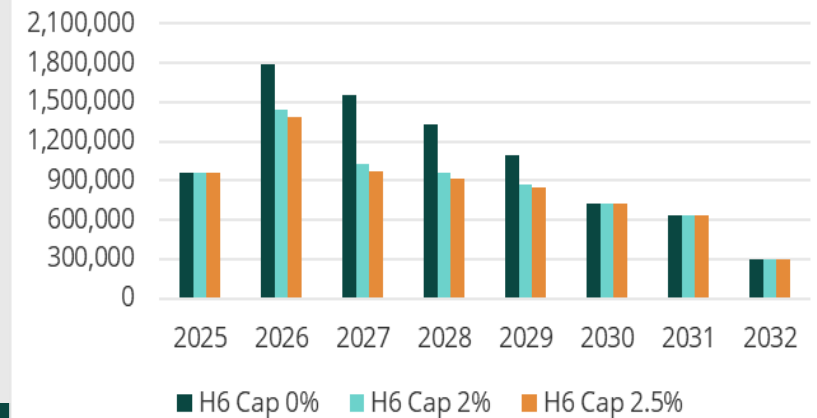
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

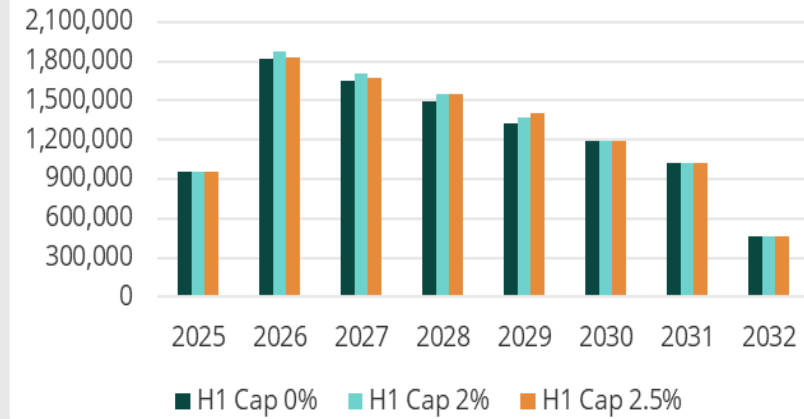


STRATEGIE H6

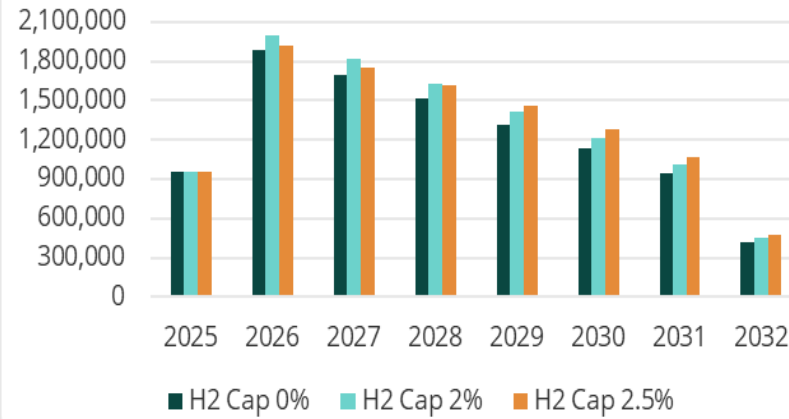


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

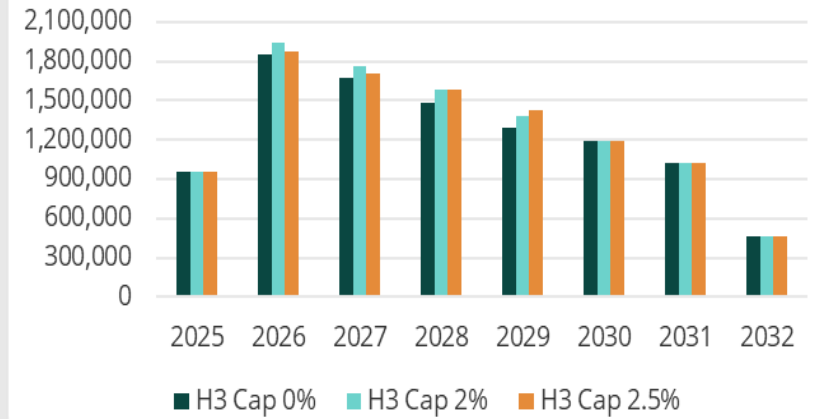
STRATEGIE H1



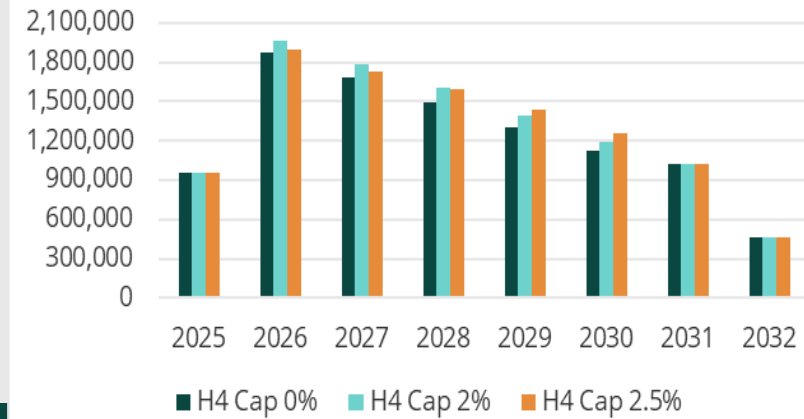
STRATEGIE H2



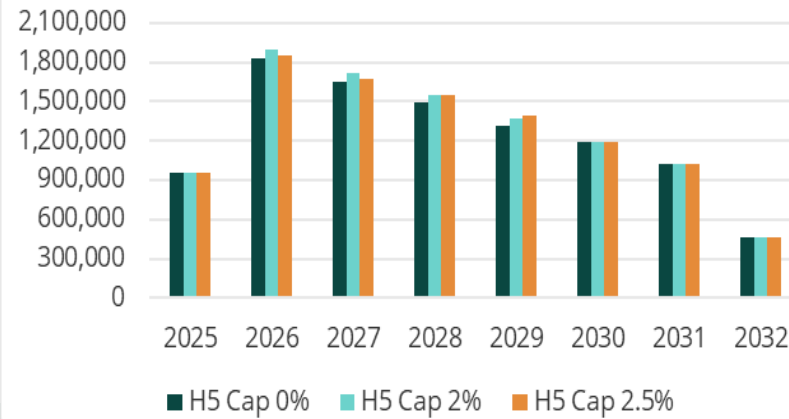
STRATEGIE H3



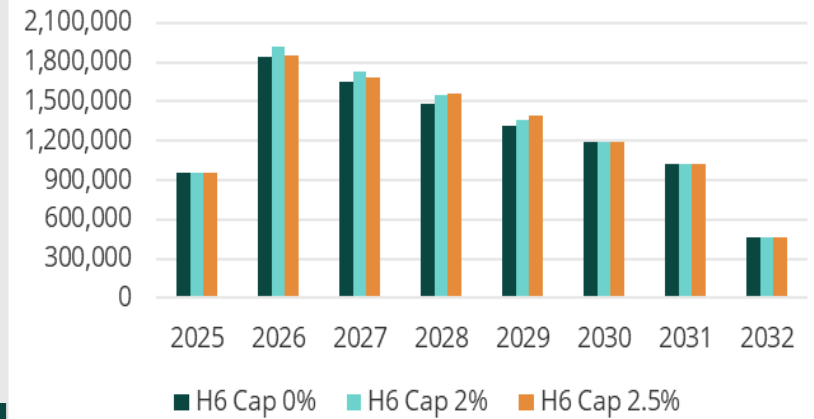
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

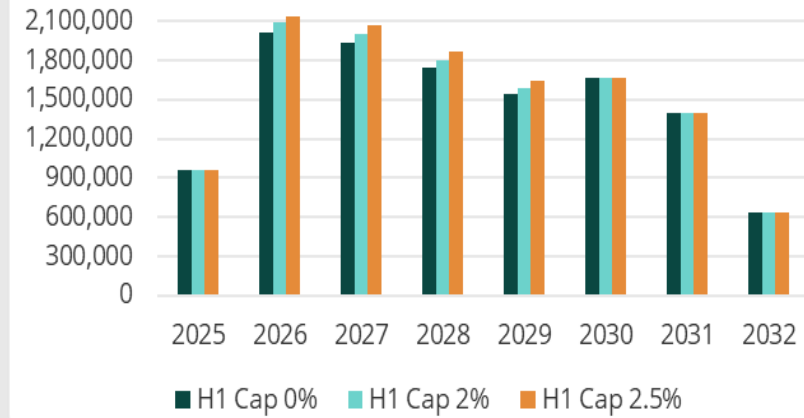


STRATEGIE H6

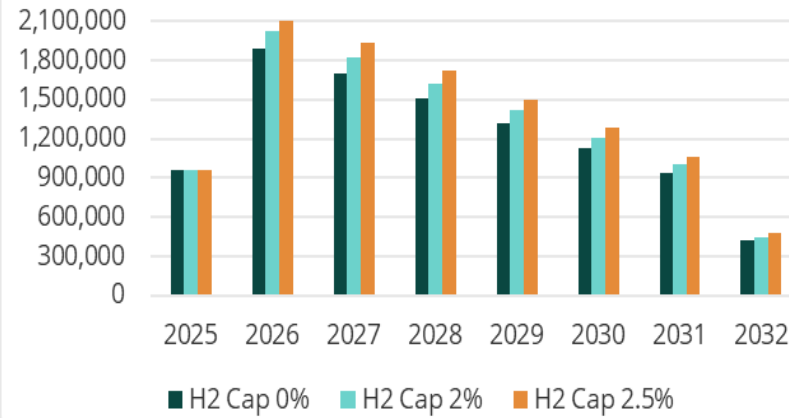


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

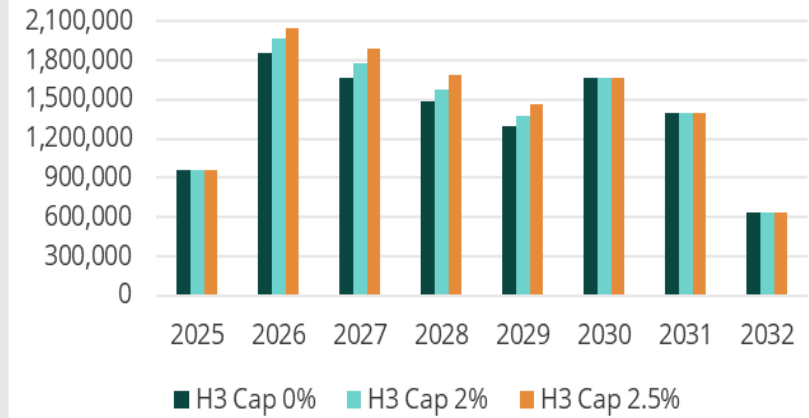
STRATEGIE H1



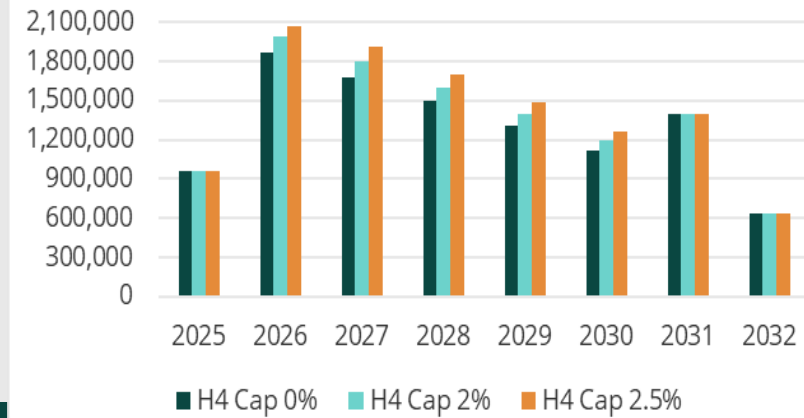
STRATEGIE H2



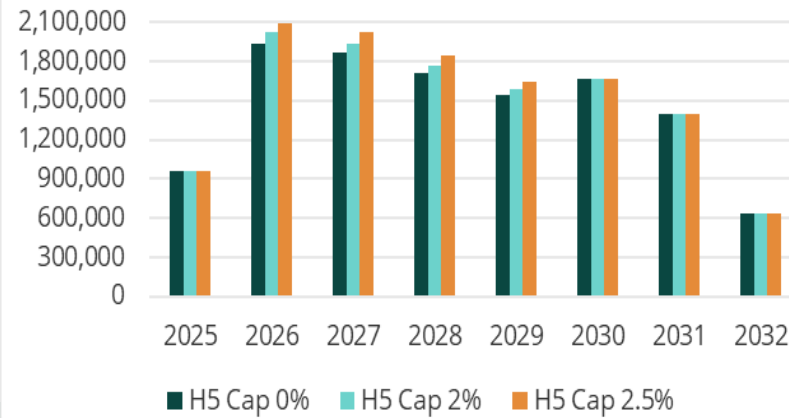
STRATEGIE H3



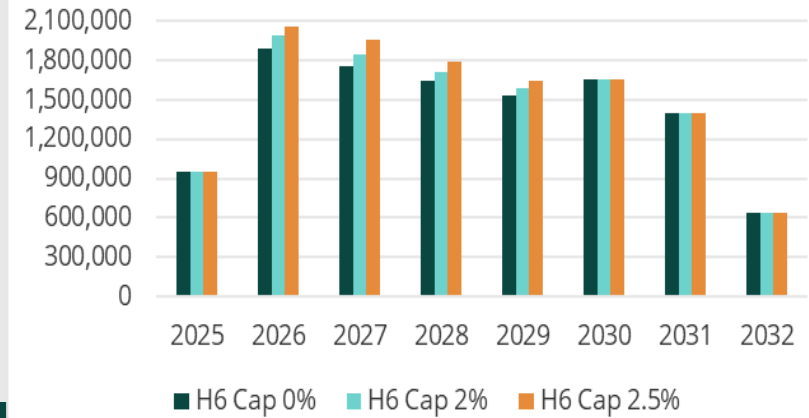
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

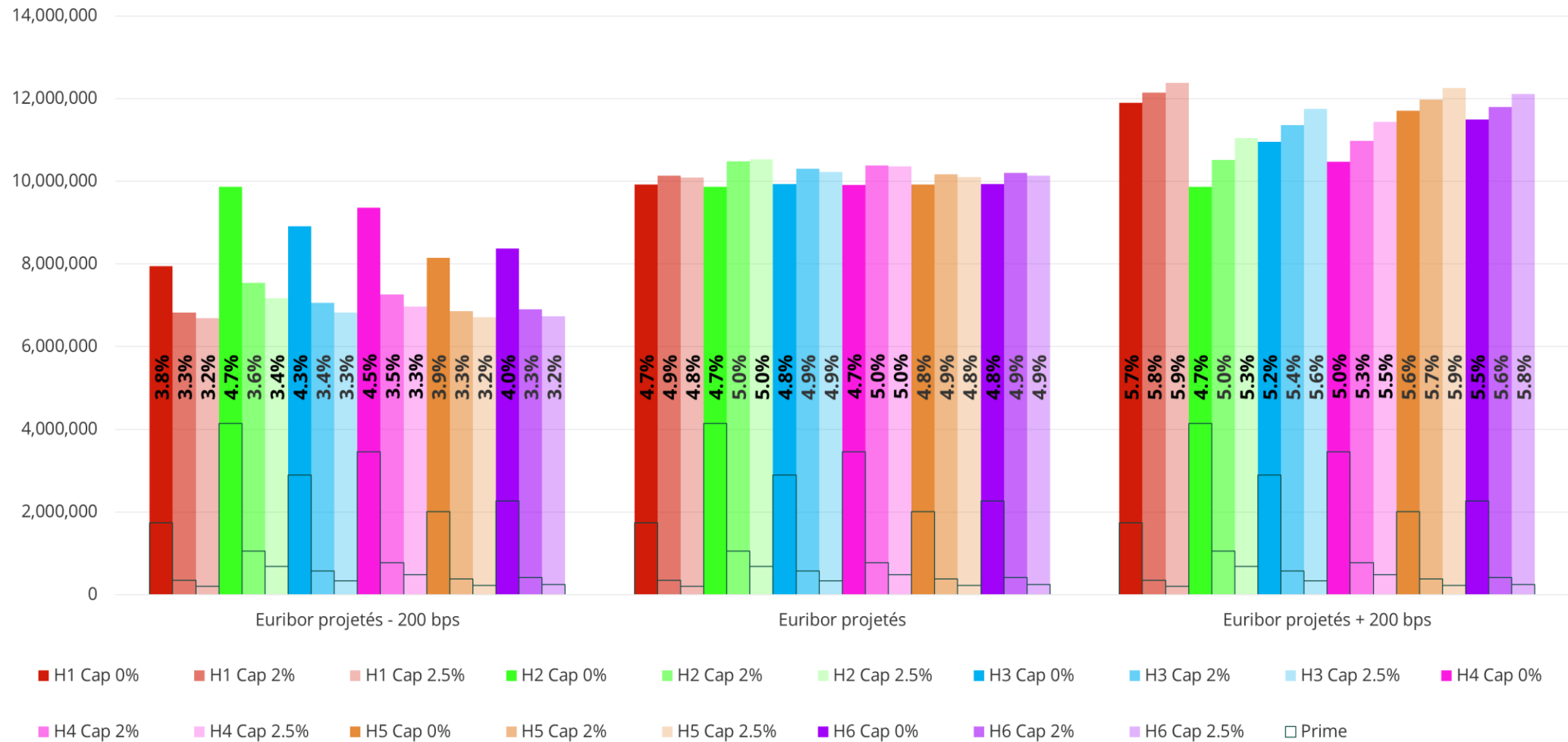


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	7,944,559	6,828,890	6,690,090	9,863,203	7,536,290	7,174,390	8,915,772	7,056,590	6,825,390
Euribor projetés	9,916,495	10,132,715	10,088,679	9,863,203	10,480,070	10,525,596	9,936,606	10,297,239	10,223,979
Euribor projetés + 200 bps	11,901,181	12,141,313	12,379,883	9,863,203	10,519,922	11,042,181	10,957,439	11,357,925	11,755,675
	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	9,360,744	7,258,890	6,968,590	8,149,850	6,862,090	6,707,690	8,375,360	6,904,990	6,731,290
Euribor projetés	9,913,511	10,385,311	10,364,246	9,924,180	10,162,561	10,106,279	9,931,608	10,199,049	10,129,879
Euribor projetés + 200 bps	10,466,277	10,977,931	11,433,597	11,705,983	11,975,149	12,254,148	11,491,593	11,794,352	12,112,160

Tableau d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Acquisition tranche A		Acquisition tranche B		TOTAL DETTE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	H2	H3	H4	H5	H6
				Amort.	CRD	Amort.	CRD							
22.07.2025	24.07.2025	24.10.2025	24.10.2025	0	25,200,000	0	16,800,000	42,000,000	0	0	0	0	0	0
22.10.2025	24.10.2025	26.01.2026	26.01.2026	0	25,200,000	0	16,800,000	42,000,000	0	0	0	0	0	0
22.01.2026	26.01.2026	24.04.2026	24.04.2026	0	25,200,000	0	16,800,000	42,000,000	25,200,000	42,000,000	42,000,000	42,000,000	33,600,000	37,800,000
22.04.2026	24.04.2026	24.07.2026	24.07.2026	0	25,200,000	0	16,800,000	42,000,000	25,200,000	42,000,000	42,000,000	42,000,000	33,600,000	37,800,000
22.07.2026	24.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	4,200,000	21,000,000	0	16,800,000	37,800,000	22,680,000	37,800,000	37,800,000	37,800,000	30,240,000	34,020,000
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	0	21,000,000	0	16,800,000	37,800,000	22,680,000	37,800,000	37,800,000	37,800,000	30,240,000	34,020,000
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	0	21,000,000	0	16,800,000	37,800,000	22,680,000	37,800,000	37,800,000	37,800,000	26,460,000	32,130,000
22.04.2027	26.04.2027	26.07.2027	26.07.2027	0	21,000,000	0	16,800,000	37,800,000	22,680,000	37,800,000	37,800,000	37,800,000	26,460,000	32,130,000
22.07.2027	26.07.2027	25.10.2027	25.10.2027	4,200,000	16,800,000	0	16,800,000	33,600,000	20,160,000	33,600,000	33,600,000	33,600,000	23,520,000	28,560,000
21.10.2027	25.10.2027	24.01.2028	24.01.2028	0	16,800,000	0	16,800,000	33,600,000	20,160,000	33,600,000	33,600,000	33,600,000	23,520,000	28,560,000
20.01.2028	24.01.2028	24.04.2028	24.04.2028	0	16,800,000	0	16,800,000	33,600,000	20,160,000	33,600,000	33,600,000	33,600,000	21,840,000	25,200,000
20.04.2028	24.04.2028	24.07.2028	24.07.2028	0	16,800,000	0	16,800,000	33,600,000	20,160,000	33,600,000	33,600,000	33,600,000	21,840,000	25,200,000
20.07.2028	24.07.2028	24.10.2028	24.10.2028	4,200,000	12,600,000	0	16,800,000	29,400,000	17,640,000	29,400,000	29,400,000	29,400,000	19,110,000	22,050,000
20.10.2028	24.10.2028	24.01.2029	24.01.2029	0	12,600,000	0	16,800,000	29,400,000	17,640,000	29,400,000	29,400,000	29,400,000	19,110,000	22,050,000
22.01.2029	24.01.2029	24.04.2029	24.04.2029	0	12,600,000	0	16,800,000	29,400,000	17,640,000	29,400,000	29,400,000	29,400,000	17,640,000	17,640,000
20.04.2029	24.04.2029	24.07.2029	24.07.2029	0	12,600,000	0	16,800,000	29,400,000	17,640,000	29,400,000	29,400,000	29,400,000	17,640,000	17,640,000
20.07.2029	24.07.2029	24.10.2029	24.10.2029	4,200,000	8,400,000	0	16,800,000	25,200,000	15,120,000	25,200,000	25,200,000	25,200,000	15,120,000	15,120,000
22.10.2029	24.10.2029	24.01.2030	24.01.2030	0	8,400,000	0	16,800,000	25,200,000	15,120,000	25,200,000	25,200,000	25,200,000	15,120,000	15,120,000
22.01.2030	24.01.2030	24.04.2030	24.04.2030	0	8,400,000	0	16,800,000	25,200,000	0	25,200,000	0	25,200,000	0	0
18.04.2030	24.04.2030	24.07.2030	24.07.2030	0	8,400,000	0	16,800,000	25,200,000	0	25,200,000	0	25,200,000	0	0
22.07.2030	24.07.2030	24.10.2030	24.10.2030	4,200,000	4,200,000	0	16,800,000	21,000,000	0	21,000,000	0	21,000,000	0	0
22.10.2030	24.10.2030	24.01.2031	24.01.2031	0	4,200,000	0	16,800,000	21,000,000	0	21,000,000	0	21,000,000	0	0
22.01.2031	24.01.2031	24.04.2031	24.04.2031	0	4,200,000	0	16,800,000	21,000,000	0	21,000,000	0	0	0	0
22.04.2031	24.04.2031	24.07.2031	24.07.2031	0	4,200,000	0	16,800,000	21,000,000	0	21,000,000	0	0	0	0
22.07.2031	24.07.2031	24.10.2031	24.10.2031	4,200,000	0	0	16,800,000	16,800,000	0	16,800,000	0	0	0	0
22.10.2031	24.10.2031	26.01.2032	26.01.2032	0	0	0	16,800,000	16,800,000	0	16,800,000	0	0	0	0
22.01.2032	26.01.2032	26.04.2032	26.04.2032	0	0	0	16,800,000	16,800,000	0	16,800,000	0	0	0	0
22.04.2032	26.04.2032	26.07.2032	26.07.2032	0	0	0	16,800,000	16,800,000	0	16,800,000	0	0	0	0
22.07.2032	26.07.2032	25.10.2032	25.10.2032	0	0	16,800,000	0	0	0	0	0	0	0	0

Clauses contractuelles

Financement

Mise à disposition du Prêt d'Acquisition et de Refinancement

- (i) Sur le fondement des déclarations et garanties visées à l'article 8 (Déclarations et Garanties), la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement et la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement seront mises à la disposition de l'Emprunteur à hauteur de EUR 25.200.000 (vingt-cinq millions deux cent mille Euros)
- en ce qui concerne la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement et de EUR 16.800.000 (seize millions huit cent mille Euros) en ce qui concerne la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, en un Tirage à la Date de Réalisation, sous

« **Crédit Renouvelable** » désigne l'ouverture de crédit renouvelable d'un montant total maximum en principal de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille Euros), devant être mis à la disposition de l'Emprunteur par les Prêteurs Senior concernés selon les termes et conditions du Contrat, sous forme d'un ou plusieurs Tirages pendant la Période d'Utilisation du Crédit Renouvelable, aux fins de procéder au financement des besoins généraux du Groupe et son besoin en fonds de roulement.

La Demande d'Engagement devra spécifier :

- (a) le montant total en principal au titre duquel la Demande d'Engagement concernée est formulée (pour les besoins de l'article 2.2, le « **Montant d'Engagement Requis** »), lequel ne pourra en aucun cas excéder EUR 15.000.000 (quinze millions d'Euros), ni être inférieur à EUR 1.000.000 (un million d'Euros) ;
- (b) si le Montant d'Engagement Requis est alloué (A) en totalité sur la Tranche A du Crédit CE / Capex Non Confirmé ou (B) sur la Tranche A du Crédit CE / Capex Non Confirmé et sur la Tranche B du Crédit CE / Capex Non Confirmé étant précisé que :
1. en cas de mise en place d'une Tranche A du Crédit CE / Capex Non Confirmé et d'une Tranche B du Crédit CE / Capex Non Confirmé, (i) la répartition du Montant Total Alloué ou du Montant Total Alloué Augmenté, selon le cas, sera de 60% minimum sur la Tranche A du Crédit CE / Capex Non Confirmé et de 40% maximum sur la Tranche B du Crédit CE / Capex Non Confirmé ; et
 2. si une Tranche A du Crédit CE / Capex Non Confirmé est mise en place, la date finale de remboursement de la Tranche A du Crédit CE / Capex Non Confirmé sera la Date Finale de Remboursement des Tranches A ;

Clauses contractuelles

Financement

Dénomination des Prêteurs Senior	Engagements au titre de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement (en EUR)	Engagements au titre de la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement (en EUR)	Engagement au titre du Crédit Renouvelable (en EUR)
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	EUR 5.040.000	EUR 3.360.000	EUR 500.000
Banque Européenne du Crédit Mutuel	EUR 3.150.000	EUR 2.100.000	EUR 312.500
BNP Paribas	EUR 5.040.000	EUR 3.360.000	EUR 500.000
Crédit Lyonnais	EUR 6.930.000	EUR 4.620.000	EUR 687.500
Société Générale	EUR 5.040.000	EUR 3.360.000	EUR 500.000
Total	EUR 25.200.000	EUR 16.800.000	EUR 2.500.000

Clauses contractuelles

Remboursement

Date de Remboursement	Montant à rembourser en principal de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement (en EUR)
24 juillet 2026	EUR 4.200.000
24 juillet 2027	EUR 4.200.000
24 juillet 2028	EUR 4.200.000
24 juillet 2029	EUR 4.200.000
24 juillet 2030	EUR 4.200.000
24 juillet 2031	EUR 4.200.000

Remboursement de la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, en Euro, en une fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches B.

Remboursement du Crédit Renouvelable

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior, les montants en principal de chaque Tirage mis à sa disposition au titre du Crédit Renouvelable, en Euro, à la Date de Paiement d'Intérêts applicable au Tirage concerné.

« **Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable** » désigne le 24 juillet 2031.

« **Date Finale de Remboursement des Tranches A** » désigne le 24 juillet 2031.

« **Date Finale de Remboursement des Tranches B** » désigne le 24 juillet 2032.

Remboursement de la Tranche A du Crédit CE / Capex Non Confirmé

(i) au cours de la Période d'Utilisation 1, en Euro, à chaque Date de Remboursement, et pour la première fois le 24 juillet 2027 et pour la dernière fois le 24 juillet 2031, en cinq (5) échéances annuelles, chacune égale à 1/5^{ème} de l'EC ;

(ii) au cours de la Période d'Utilisation 2, en Euro, à chaque Date de Remboursement et pour la première fois le 24 juillet 2028 et pour la dernière fois le 24 juillet 2031, en quatre (4) échéances annuelles, chacune égale à 1/4^{ème} de l'EC ;

(iii) au cours de la Période d'Utilisation 3, en Euro, à chaque Date de Remboursement et pour la première fois le 24 juillet 2029 et pour la dernière fois le 24 juillet 2031, en trois (3) échéances annuelles, chacune égale à 1/3^{ème} de l'EC,

Remboursement de la Tranche B du Crédit du Crédit CE / Capex Non Confirmé

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche B du Crédit CE / Capex Non Confirmé, en Euro, en une fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches B.

Clauses contractuelles

Intérêts - 1

L'Emprunteur devra payer des intérêts en Euros sur l'Encours des Crédits Senior, à chaque Date de Paiement d'Intérêts, au taux annuel exprimé en pourcentage qui sera déterminé par l'Agent comme la somme :

- (i) de l'EURIBOR applicable en fonction de la Période d'Intérêts concernée ;
- (ii) de la Marge Applicable concernée ; et

Périodes d'Intérêts applicables au Crédit Renouvelable

Chaque Période d'Intérêts applicable à tout Tirage du Crédit Renouvelable aura une durée d'un (1) mois, de trois (3) mois ou de six (6) mois (ou, le cas échéant, toute autre durée déterminée par l'Emprunteur en accord avec l'Agent, agissant sur instruction de l'unanimité des Prêteurs Senior) ou une durée permettant de respecter les stipulations ci-dessous, choisie avec l'accord de l'Agent agissant.

en ce qui concerne le Crédit CE / Capex Non Confirmé (s'il est confirmé) :

- (a) la Date de Paiement d'Intérêts de toute Période d'Intérêts en cours applicable à tout Tirage au titre du Crédit CE / Capex Non Confirmé (s'il est confirmé) correspondra, en fonction de la durée de la Période d'Intérêts concernée, au 24 janvier, 24 avril, 24 juillet et 24 octobre de chaque année civile, étant précisé que la première Période d'Intérêts applicable à tout Tirage au titre du Crédit CE / Capex Non Confirmé (s'il est confirmé) commencera à la Date de Tirage concernée et prendra fin à celle des dates susvisées qui est la plus

Ratio de Levier	Marge Applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement	Marge Applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement	Marge Applicable au Crédit Renouvelable
Ratio de Levier $\geq$ 3,00x	2,50% l'an	3,00% l'an	2,50% l'an
$2,50x \leq$ Ratio de Levier $<$ 3,00x	2,25% l'an	2,75% l'an	2,25% l'an
$2,00x \leq$ Ratio de Levier $<$ 2,50x	2,00% l'an	2,50% l'an	2,00% l'an
Ratio de Levier $<$ 2,00x	1,75% l'an	2,25% l'an	1,75% l'an

en ce qui concerne le Prêt d'Acquisition et de Refinancement :

- (a) toutes les Périodes d'Intérêts de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement et de la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement auront la même durée et concorderont ; et
- (b) la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches A, la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches B ;

Clauses contractuelles

Intérêts - 2

« **Marge Applicable au Crédit Renouvelable** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre du Crédit Renouvelable, soit à la Date de Signature, le taux de 2,25% l'an, telle qu'éventuellement ajustée en application des stipulations de l'Article 5.5 (Ajustement des Marges Applicables).

« **Marge Applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, soit à la Date de Signature, le taux de 2,25% l'an, telle qu'éventuellement ajustée en application des stipulations de l'Article 5.5 (Ajustement des Marges Applicables).

« **Marge Applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, soit, à la Date de Signature, le taux de 2,75% l'an, telle qu'éventuellement ajustée en application des stipulations de l'Article 5.5 (Ajustement des Marges Applicables).

« **EURIBOR** » désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts afférente aux Crédits Senior :

- (i) le Taux Ecran EURIBOR applicable ; ou
- (ii) tel qu'autrement déterminé conformément aux stipulations de l'article 5.7 (Modification du calcul des intérêts),

étant précisé que si un des taux susvisés aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

Couverture

(i) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un délai de six (6) mois à compter de la Date de Réalisation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins 60% (soixante pour cent) du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou 6 mois de plus de cent cinquante points de base (150 bps) par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour une durée d'au moins quatre (4) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture.

(ii) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, dans un délai de six (6) mois suivant chaque Date de Consolidation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins 60% (soixante pour cent) du montant total de l'Encours du Crédit CE / Capex Non Confirmé (s'il est confirmé) à chaque Date de Consolidation, couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou 6 mois de plus de cent cinquante points de base (150 bps) par rapport à son niveau à la Date de Consolidation concernée, et ce pour une durée d'au moins quatre (4) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné (ou par exception d'au moins trois (3) ans concernant l'Encours du Crédit CE / Capex Non Confirmé à la dernière Date de Consolidation) et (b) à justifier dans les meilleurs délais à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

Clauses contractuelles

Défaut croisé

Défaut croisé

- (i) la survenance (après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement) d'un défaut de paiement au titre de tout Endettement d'un montant supérieur à EUR 100.000 (cent mille Euros) ou sa contrevaletur en toute devise de l'Emprunteur ou de l'une de ses Filiales (autre que les Crédits Senior) ;

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

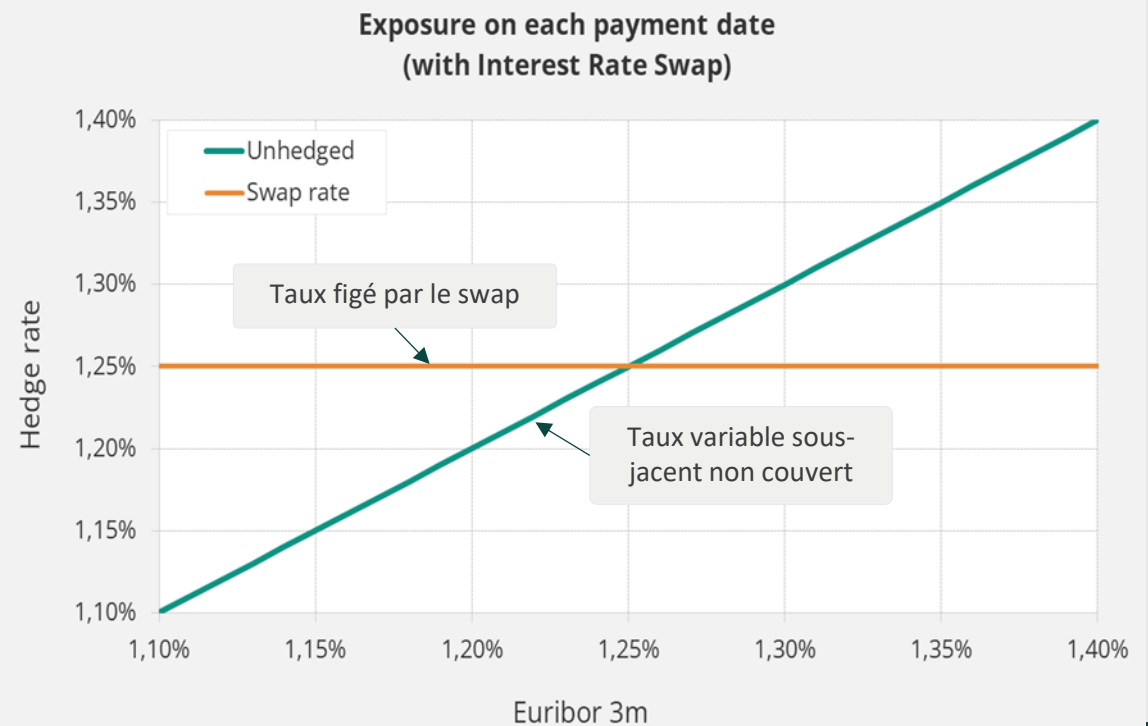
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

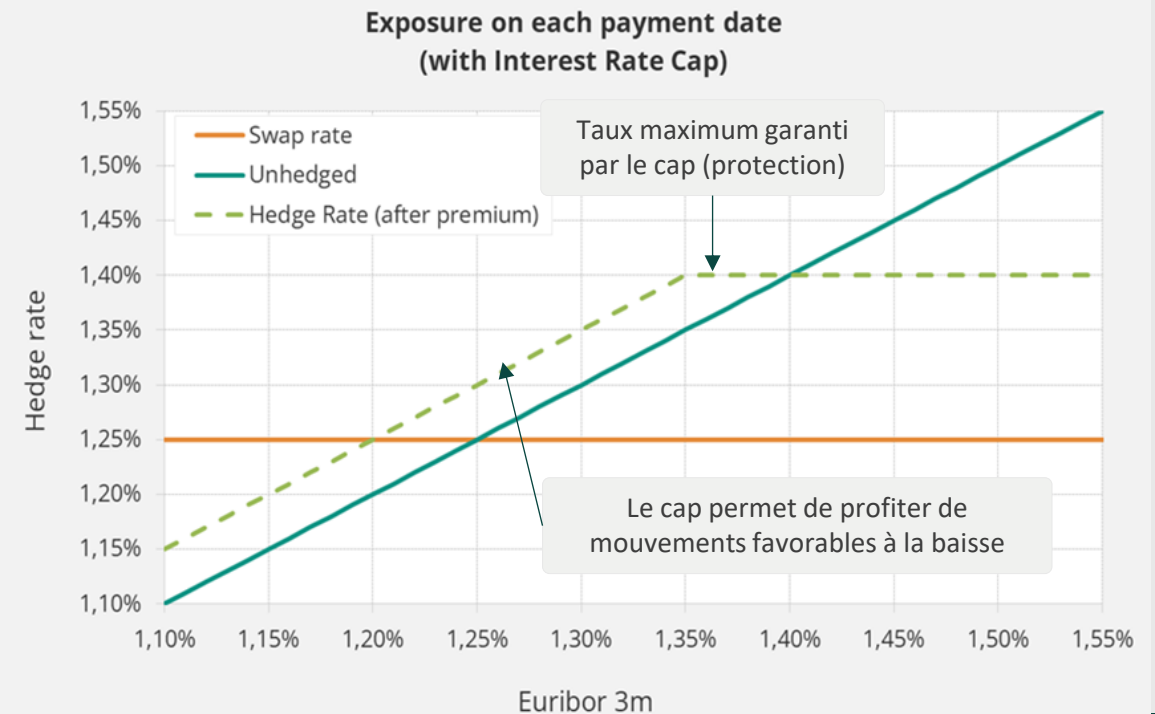
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

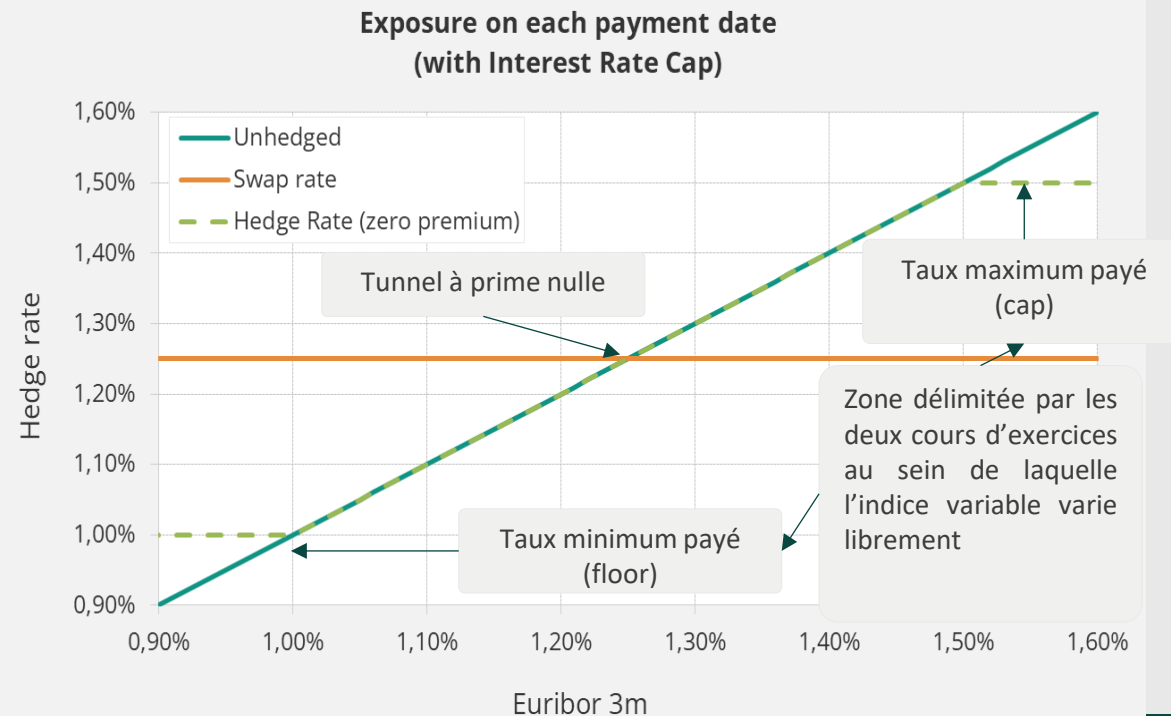
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

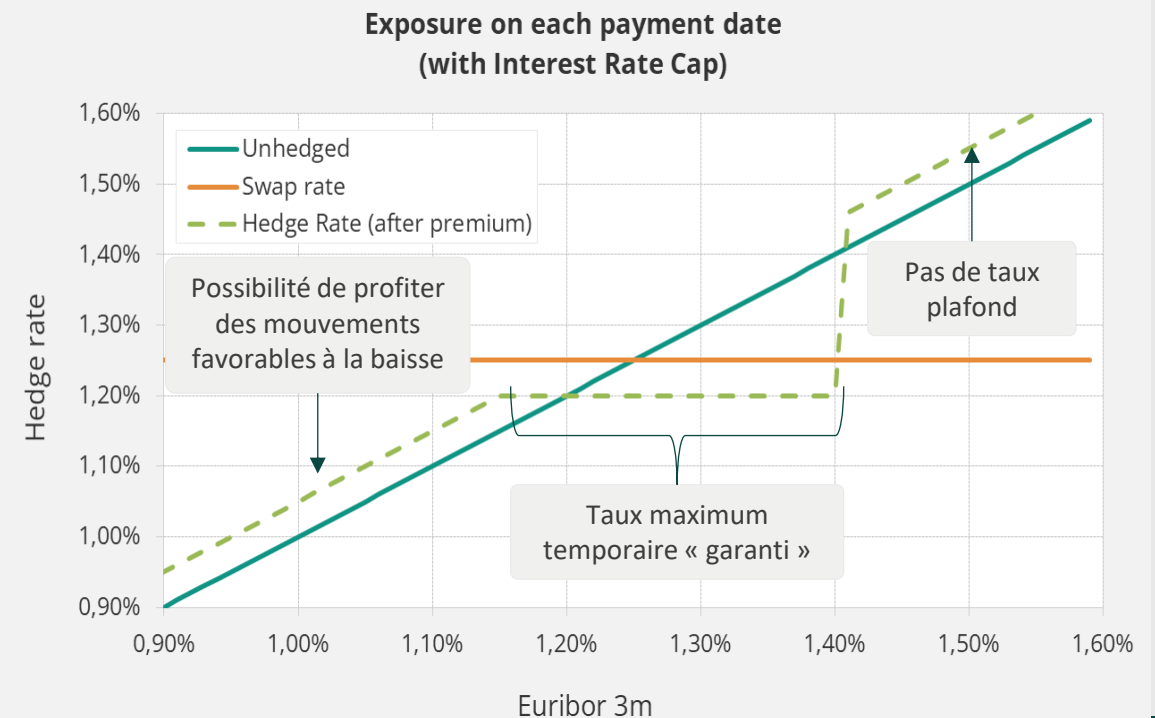
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notional. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

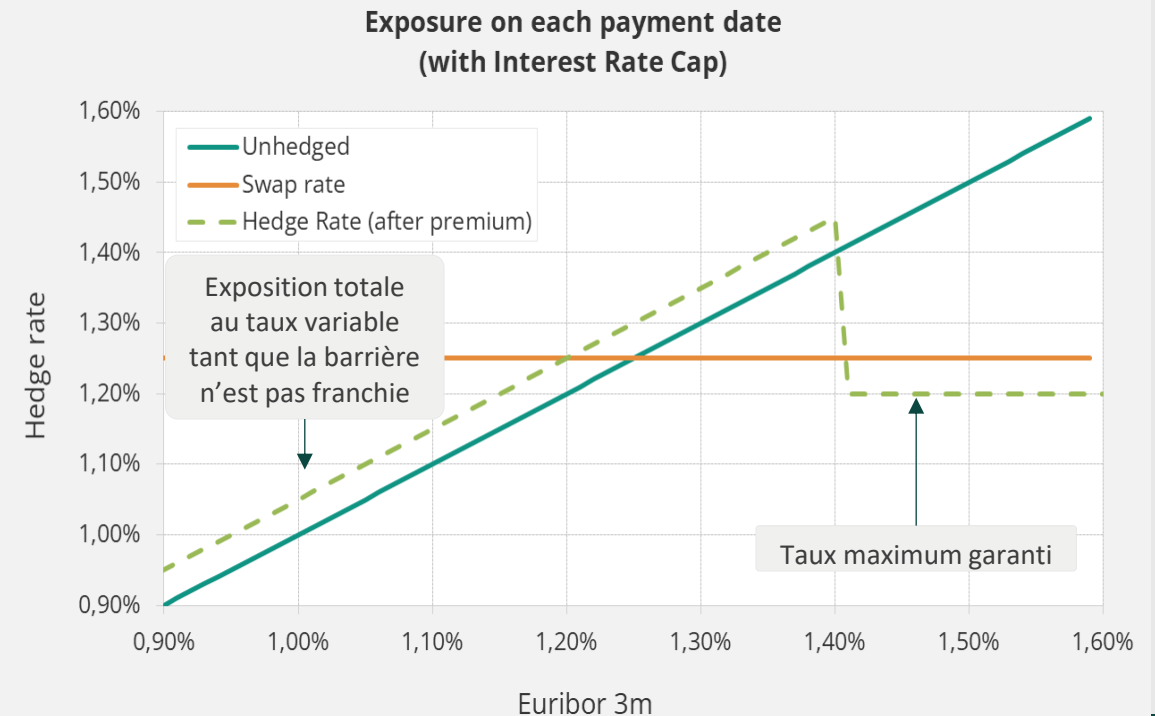
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

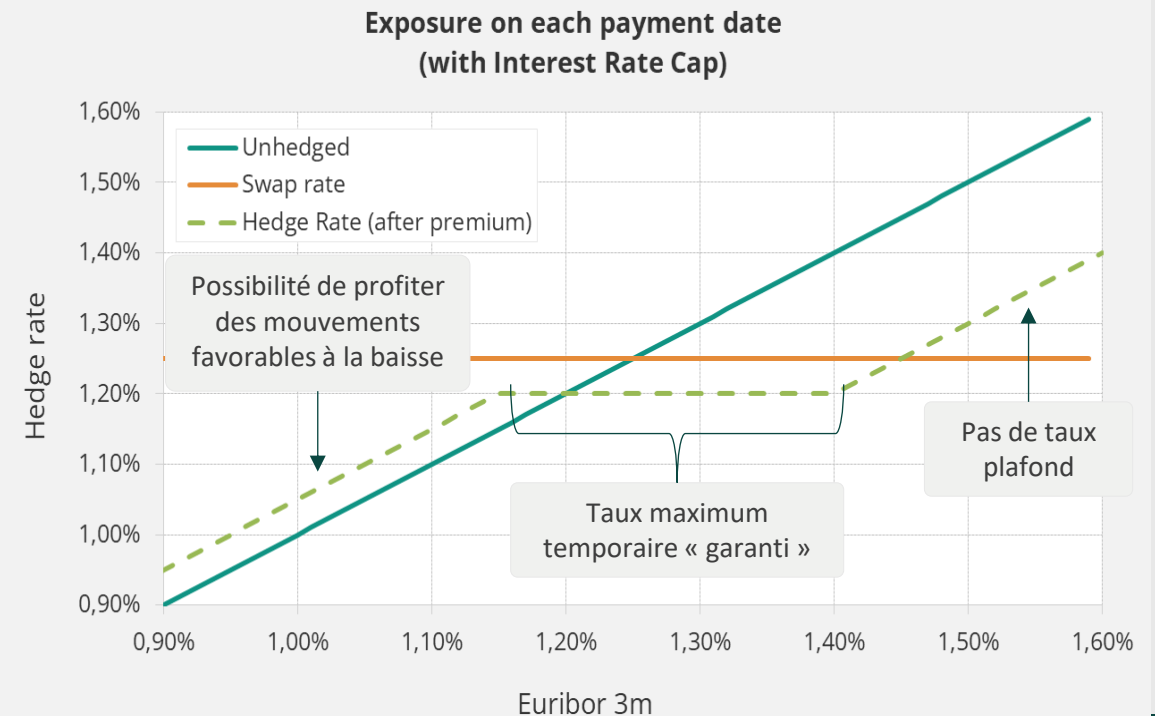
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.